



**OFFICE D'IMPÔT DES DISTRICTS
DE NYON ET MORGES**

Av. Reverdin 4
1260 Nyon

Tél. : 022 / 557.50 49 (ligne directe)

Administration
Communale
Rue Neuve 1
1304 Cossonay

Affaire traitée par :
Mme C. Briacca
aci-perception.region-cote@vd.ch

N/réf. : V/réf. : Nyon, le 13 janvier 2026
A rappeler dans toute correspondance

Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2026

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir la liste des propriétaires de chiens domiciliés au 1^{er} janvier 2026 dans votre commune.

Nous vous remercions, comme précédemment, de tenir compte des points suivants :

- 1 Etablissement de la liste de préférence **par Excel** et dans l'ordre alphabétique,
- 2 Indication des personnes au bénéfice de prestations **complémentaires AVS/AI** (y compris les prestations complémentaires pour frais de guérison), de l'aide sociale et du RMR-RI,
- 3 Indication si la commune exonère la part communale concernant le point 2 ci-dessous ou toutes autres exonérations particulières selon arrêté d'imposition
- 4 Retour des listages dans les meilleurs délais mais **au plus tard au 31 mars 2026, par courriel à l'adresse ci-dessus.**
- 5 Annonce, en cours d'année, des **arrivées et départs** (date, provenance et destination) de même que les **décès** (date).

Nous vous remercions d'avance de votre aimable collaboration et vous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office d'impôt des districts de Nyon et Morges

Christine Briacca
Responsable de perception